
Lits médicalisés : un syndicat s'oppose aux baisses tarifaires



L'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) veut geler les baisses tarifaires qui doivent s'appliquer cette année aux lits médicalisés. Le syndicat anticipe déjà des conséquences sur l'emploi et les investissements.

L'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) poursuit son combat pour empêcher les baisses tarifaires décidées par le Comité économique des produits de santé (CEPS). Dans un communiqué daté du 7 juin, le syndicat, qui regroupe 75 % des professionnels de la prestation à domicile mais aussi des pharmaciens d'officine, appelle à maintenir les tarifications actuelles concernant les lits médicalisés. Rappelant les baisses de 5 % déjà appliquées en 2017 et en 2018, l'UNPDM redoute « *un impact négatif sur l'économie du secteur et une répercussion immédiate sur les emplois et les investissements des entreprises* ».

Alors que le Plan santé 2022 doit notamment permettre de trouver des solutions pour mieux assurer le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, le syndicat demande à « *exclure les prestations lits des recherches d'économies dans le domaine des dispositifs médicaux* ».

Reçu le 5 juin en audience par le CEPS, au sein du ministère de la Santé, l'UNPDM juge qu'une baisse des prix sur les prestations lits serait « *en totale*

contradiction avec la volonté affichée du gouvernement de favoriser le virage ambulatoire ». Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux regrette également que le forfait installation n'ait pas été réévalué malgré l'augmentation de certains coûts de fonctionnement, comme ceux liés aux nouvelles normes de sécurité des barrières des lits.

Déjà fermement opposé [aux baisses des tarifs pour les tire-lait](#), l'UNPDM espère maintenant faire fléchir le CEPS au sujet des lits médicalisés.

Dans le cadre du projet de loi financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le ministère de la Santé espère réaliser [150 millions d'euros d'économies sur les dispositifs médicaux en 2019](#). Un objectif « *irréaliste et court-termiste* » pour l'UNPDM et les autres organisations syndicales du secteur, opposés depuis des mois à ces mesures.

Source : Lequotidiendupharmacien.fr Pascal MARIE 11.06.2019